

**SOMMAIRE**

26-032 - Élection du Président

26-033 - Détermination de la composition du bureau (nombre de vice-présidents et éventuellement des autres membres)

26-034 - Élection des vice-présidents et des éventuels autres membres du bureau  
*Lecture de la Charte de l'élu local*

26-035 - Délégations données par le Conseil communautaire au Président de la Communauté de communes dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : Élection du Président

---

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes, à Veyre Monton, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Pierre BROSSARD

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 45  
**Absents :** 3  
- Dont représentés : 3  
**Votants :** 48

Date de convocation : le 02 avril 2026

---

#### Présents :

BERTOLOTTO Marianne, BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, BROUSSE Michèle, BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CALCHERA Éric, CASSES Philippe, CHARREIRE Cécile, CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DÉQUESNES Lucie, DESFORGES Antoine, DURAND Cécile, Marion RONFLET (suppléante de FERNANDEZ Ludvine), FROMAGE Catherine, GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, LADEVIE Christian, , LUCAS Yannick, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, PAGÉS Alexandre, PEYRONNET Franck, POMMIER Marine, POULALIER Virginie, POURRAT Adrien, RABY Laurent, , ROUX Valérie, SERRE Franck, THEROND Éric, THIERRY Julien, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, VIALAT Gérard, VIALLARD Valéry, VIGIER Delphine

**Absents :** Amélie LANFREY a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Vanessa PREVOT a donné pouvoir à Jacques NICOLAU, Julien RANC a donné pouvoir à Lucie DEQUESNES

**Secrétaire de séance :** Julien BRUNHES

---

Le conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°20251523 en date du 15 septembre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, L5211-6, L5211-6-1 et L5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin,

**- DÉCIDE-**

- **De proclamer Monsieur Antoine DESFORGES, président de Mond'Arverne communauté et le déclare installé.**

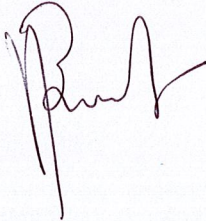
---

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,  
  
Antoine DESFORGES



## PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'Avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes à Veyre Monton, sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Pierre BROSSARD

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 45  
**Absents :** 3  
- Dont représentés : 3  
**Votants :** 48

Date de convocation : le 02 avril 2026

### Présents :

BERTOLOTTO Marianne, BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, BROUSSE Michèle, BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CALCHERA Éric, CASSES Philippe, CHARREIRE Cécile, CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DÉQUESNES Lucie, DESFORGES Antoine, DURAND Cécile, Marion RONFLET ( suppléante de FERNANDEZ Ludivine), FROMAGE Catherine, GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, LADEVIE Christian, , LUCAS Yannick, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, PAGÉS Alexandre, PEYRONNET Franck, POMMIER Marine, POULALIER Virginie, POURRAT Adrien, RABY Laurent, , ROUX Valérie, SERRE Franck, THEROND Éric, THIERRY Julien, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, VIALAT Gérard, VIALARD Valéry, VIGIER Delphine

**Absents :** Amélie LANFREY a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Vanessa PREVOT a donné pouvoir à Jacques NICOLAU, Julien RANC a donné pouvoir à Lucie DEQUESNES

**Secrétaire de séance :** Julien BRUNHES

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge, conformément à l'article L.5211-9 du Code Générale Collectivités Territoriales (CGCT).

Ainsi Monsieur BROSSARD, le plus âgé des membres présents du conseil communautaire, a procédé à l'appel nominal des membres et a dénombré 45 conseillers présents constatant que les conditions de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT applicable en vertu de l'article L.5211-1 du CGCT était remplie. Il/Elle a déclaré installés les 49 conseillers communautaires.

Monsieur Julien BRUNHES a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

Monsieur Pierre BROSSARD invite le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il est rappelé qu'en application des articles L.2122-7 et L.5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun

MOND'ARVERNE Communauté – Conseil communautaire du 09 AVRIL 2026  
PV d'installation rattaché à la délibération n°26-032

Accusé de réception en préfecture  
063-200069177-20260410-DE-26-032-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil communautaire désigne deux assesseurs : Damien HEYRAUD et Nicolas COMBY.

La directrice générale des services participe à la rédaction du procès-verbal.

Il est fait appel de candidature.

Monsieur Antoine DESFORGES propose sa candidature.

Monsieur Gerard VIALAT propose sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, remet fermé, dans l'urne son bulletin écrit sur papier blanc.

Après le vote du dernier conseiller communautaire, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote par Damien HEYRAUD, et Nicolas COMBY, assesseurs.

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 48

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 48

Majorité absolue : 25

Antoine DESFORGES a obtenu 28 voix

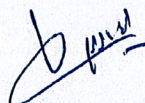
Gérard VIALAT a obtenu 20 voix

Antoine DESFORGES ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé président et a été immédiatement installé.

Le présent procès-verbal dressé le 09 avril 2026, est signé par le Président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire de séance.

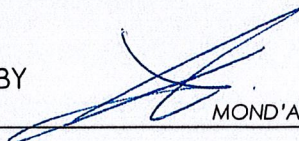
Le doyen d'âge du conseil communautaire :

Pierre BROSSARD

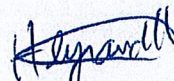


Les assesseurs :

Nicolas COMBY



Damien HEYRAUD

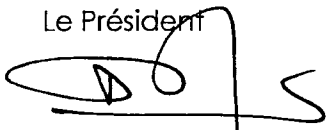


MOND'ARVERNE Communauté – Conseil communautaire du 09 AVRIL 2026

PV d'installation rattaché à la délibération n°26-032

Accusé de réception en préfecture  
063-20069177-20260410-DE-26-032-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Le Président



Antoine DESFORGES

---

MOND'ARVERNE Communauté – Conseil communautaire du 09 AVRIL 2026  
PV d'installation rattaché à la délibération n°26-032

Accusé de réception en préfecture  
063-200069177-20260410-DE-26-032-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### **OBJET : Détermination de la composition du bureau**

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire, à la Communauté de communes à Veyre Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 48**  
**Présents : 45**  
**Absents : 3**  
- **Dont représentés : 3**  
**Votants : 48**

Date de convocation : le 02 avril 2026

#### **Présents :**

BERTOLOTO Marianne, BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, BROUSSE Michèle, BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CALCHERA Éric, CASSES Philippe, CHARREIRE Cécile, CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DÉQUESNES Lucie, DESFORGES Antoine, DURAND Cécile, Marion RONFLET ( suppléante de FERNANDEZ Ludivine), FROMAGE Catherine, GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, LADEVIE Christian, , LUCAS Yannick, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, PAGÉS Alexandre, PEYRONNET Franck, POMMIER Marine, POULALIER Virginie, POURRAT Adrien, RABY Laurent, , ROUX Valérie, SERRE Franck, THEROND Éric, THIERRY Julien, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, VIALAT Gérard, VIALARD Valéry, VIGIER Delphine

**Absents :** Amélie LANFREY a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Vanessa PREVOT a donné pouvoir à Jacques NICOLAU, Julien RANC a donné pouvoir à Lucie DEQUESNES

**Secrétaire de séance :** Julien BRUNHES

Le conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°20251523 en date du 15 septembre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-2, et L 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

MOND'ARVERNE Communauté – Conseil communautaire du 09 AVRIL 2026  
Registre des délibérations – n° 26-033

Accusé de réception en préfecture  
063-200069177-20260410-DE-26-033-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

En l'espèce, pour Mond'Arverne communauté, l'application de la règle de droit commun aboutit à 10 vice-présidents maximum ;

Le Président propose de fixer le nombre de vice-présidents à 9.

Après délibération, à la majorité (10 ABSTENTIONS), le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

- De fixer le nombre de vice-présidents, qui composeront le bureau, à 9.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 10 avril 2026

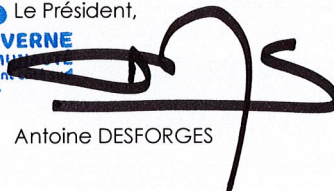
Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Antoine DESFORGES





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### OBJET : Élection des vice- Présidents

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'Avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes à Veyre Monton, sous la présidence du président Monsieur Antoine DESFORGES,

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 45  
**Absents :** 3  
- Dont représentés : 3  
**Votants :** 48

Date de convocation : le 02 avril 2026

#### Présents :

BERTOLOTTO Marianne, BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, BROUSSE Michèle, BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CALCHERA Éric, CASSES Philippe, CHARREIRE Cécile, CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DÉQUESNES Lucie, DESFORGES Antoine, DURAND Cécile, Marion RONFLET ( suppléante de FERNANDEZ Ludivine), FROMAGE Catherine, GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, LADEVIE Christian, , LUCAS Yannick, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, PAGÉS Alexandre, PEYRONNET Franck, POMMIER Marine, POULALIER Virginie, POURRAT Adrien, RABY Laurent, , ROUX Valérie, SERRE Franck, THEROND Éric, THIERRY Julien, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, VIALAT Gérard, VIALLARD Valéry, VIGIER Delphine

**Absents :** Amélie LANFREY a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Vanessa PREVOT a donné pouvoir à Jacques NICOLAU, Julien RANC a donné pouvoir à Lucie DEQUESNES

**Secrétaire de séance :** Julien BRUNHES

Le conseil communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°20251523 en date du 15 septembre 2025 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-7, L.5211-2 et L.5211-10 ;

Vu la délibération n°26-033 en date du 10 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents à 9.

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents annexés à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin,

MOND'ARVERNE Communauté – Conseil communautaire du 09 AVRIL 2026  
Registre des délibérations – n° 26-034

Accusé de réception en préfecture  
063-200069177-20260410-DE-26-034-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

**- DÉCIDE-**

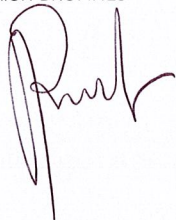
- De proclamer Cécile GILBERTAS, conseillère communautaire, élue 1<sup>ère</sup> vice-présidente et la déclare installée.
- De proclamer Franck SERRE, conseiller communautaire, élu 2<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.
- De proclamer Vanessa PREVOT, conseillère communautaire, élue 3<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.
- De proclamer Julien BRUNHES, conseiller communautaire, élu 4<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.
- De proclamer Éric BRUN, conseiller communautaire, élu 5<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.
- De proclamer Marylène GIRAUD-CHALARD, conseillère communautaire, élue 6<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.
- De proclamer Éric THEROND, conseiller communautaire, élu 7<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.
- De proclamer Martine TYSSANDIER, conseiller communautaire, élue 8<sup>ème</sup> vice-présidente et la déclare installée.
- De proclamer Christophe BRERAT, conseiller communautaire, élu 9<sup>ème</sup> vice-président et le déclare installé.

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Antoine DESFORGES





## PROCÈS-VERBAL DE L'ÉLECTION DES VICE- PRÉSIDENTS

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'Avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures trente en session ordinaire, à la Communauté de communes à Veyre Monton, sous la présidence du président, Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice :** 48  
**Présents :** 45  
**Absents :** 3  
- Dont représentés : 3  
**Votants :** 48

Date de convocation : le 02 avril 2026

### Présents :

BERTOLOTTO Marianne, BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, BROUSSE Michèle, BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CALCHERA Éric, CASSES Philippe, CHARREIRE Cécile, CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DÉQUESNES Lucie, DESFORGES Antoine, DURAND Cécile, Marion RONFLET ( suppléante de FERNANDEZ Ludvine), FROMAGE Catherine, GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, LADEVIE Christian, , LUCAS Yannick, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, PAGÉS Alexandre, PEYRONNET Franck, POMMIER Marine, POULALIER Virginie, POURRAT Adrien, RABY Laurent, , ROUX Valérie, SERRE Franck, THEROND Éric, THIERRY Julien, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, VIALAT Gérard, VIALARD Valéry, VIGIER Delphine

**Absents :** Amélie LANFREY a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Vanessa PREVOT a donné pouvoir à Jacques NICOLAU, Julien RANC a donné pouvoir à Lucie DEQUESNES

**Secrétaire de séance :** Julien BRUNHES

Sous la présidence de Monsieur Antoine DESFORGES, élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT).

Le Président a indiqué qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, Mond'Arverne communauté doit disposer au minimum d'un vice-président et au maximum d'un nombre de vice-présidents correspondant à 20 % de l'effectif total du conseil communautaire, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, soit 10 vice-présidents au maximum.

Il est précisé que le conseil communautaire peut décider à la majorité des deux tiers de ses membres de porter ce maximum à 30 % arrondi à l'entier inférieur, dans la limite de 15 vice-présidents.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 9 le nombre des vice-présidents.

MOND'ARVERNE Communauté – Conseil communautaire du 09 AVRIL 2026  
PV d'installation rattaché à la délibération n°26-034

Accusé de réception en préfecture  
063-200069177-20260410-DE-26-034-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Il a été ensuite procédé à l'élection des vice-présidents, sous le contrôle des deux assesseurs, Damien HEYRAUD et Nicolas COMBY.

Élection du premier vice-président :

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 48  
Bulletins blancs : 1  
Bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 47  
Majorité absolue : 25

Cécile Gilbertas a obtenu 39 voix  
Franck Perronet a obtenu 8 voix

Cécile Gilbertas ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé premier vice-président et a été immédiatement installé.

Élection du deuxième vice-président :

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 48  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 48  
Majorité absolue : 25

Franck SERRE a obtenu 32 voix  
Lucie DEQUESNES a obtenu 16 voix

Franck SERRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée deuxième vice-présidente et a été immédiatement installée.

Élection du troisième vice-président :

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 48  
Bulletins blancs : 12  
Bulletins nuls : 3  
Nombre de suffrages exprimés : 33  
Majorité absolue : 17

Vanessa PREVOT a obtenu 33 voix

Vanessa PREVOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième vice-président et a été immédiatement installée.

MOND'ARVERNE Communauté – Conseil communautaire du 09 AVRIL 2026  
PV d'installation rattaché à la délibération n°26-034

Accusé de réception en préfecture  
063-200069177-20260410-DE-26-034-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

Élection du quatrième vice-président :

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 48  
Bulletins blancs : 8  
Bulletins nuls : 4  
Nombre de suffrages exprimés : 36  
Majorité absolue : 19

Julien BRUNHES a obtenu 36 voix.

Julien BRUNHES ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée quatrième vice-présidente et a été immédiatement installé.

Élection du cinquième vice-président :

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 48  
Bulletins blancs :  
Bulletins nuls :  
Nombre de suffrages exprimés : 48  
Majorité absolue : 25

Franck PEYRONNET a obtenu 4 voix.  
Thierry JULIEN a obtenu 15 voix.  
Eric BRUN a obtenu 29 voix.

Eric BRUN ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé cinquième vice-président et a été immédiatement installé.

Élection du sixième vice-président :

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 48  
Bulletins blancs : 1  
Bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 47  
Majorité absolue : 25

Marylène GIRAUD-CHALARD a obtenu 30 voix  
Delphine VIGIER a obtenu 17 voix.

Marylène GIRAUD-CHALARD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé sixième vice-président et a été immédiatement installé.

---

MOND'ARVERNE Communauté – Conseil communautaire du 09 AVRIL 2026  
PV d'installation rattaché à la délibération n°26-034

Accusé de réception en préfecture 063-200069177-20260410-DE-26-034-DE Date de télétransmission : 10/04/2026 Date de réception préfecture : 10/04/2026
--

Élection du septième vice-président :

Assesseurs : Adrien POURRAT remplace Damien Heyraud pour le scrutin et Nicolas COMBY

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 48  
Bulletins blancs : 0  
Bulletins nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 48  
Majorité absolue : 25

Eric THEROND a obtenu 25 voix.  
Damien HEYRAUD a obtenu 23 voix.

Eric THEROND ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé septième vice-président et a été immédiatement installé.

Élection du huitième vice-président :

Assesseurs : Damien HEYRAUD et Adrien POURRAT

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 48  
Bulletins blancs : 14  
Bulletins nuls : 2  
Nombre de suffrages exprimés :  
Majorité absolue :

Martine TYSSANDIER a obtenu 32 voix

Martine TYSSANDIER ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé huitième vice-président et a été immédiatement installée.

Élection du neuvième vice-président :

Assesseurs : Nicolas COMBY et Adrien POURRAT

Résultats du 1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de votants : 48  
Bulletins blancs : 1  
Bulletins nuls :  
Nombre de suffrages exprimés : 47  
Majorité absolue : 25

Christophe BRERAT a obtenu 28 voix.  
Laurent RABY a obtenu 19 voix.

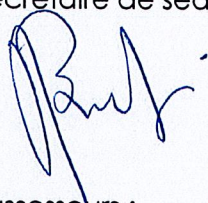
Christophe BRERAT a obtenu 28 voix.  
Laurent RABY a obtenu 19 voix.

Christophe BRERAT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé neuvième vice-président et a été immédiatement installé.

Le présent procès-verbal dressé le 09 avril 2026, est signé par le Président, le conseiller communautaire le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

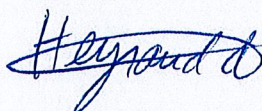
Le Président du conseil communautaire :

Le secrétaire de séance :



Les assesseurs :

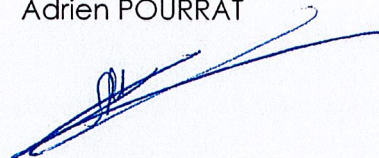
Damien HEYRAUD



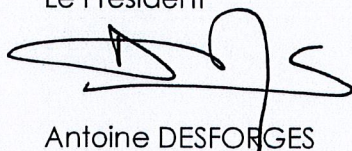
Nicolas COMBY



Adrien POURRAT



Le Président



Antoine DESFORGES

---

MOND'ARVERNE Communauté – Conseil communautaire du 09 AVRIL 2026  
PV d'installation rattaché à la délibération n°26-034

Accusé de réception en préfecture  
063-200069177-20260410-DE-26-034-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### **OBJET : Délégations données par le conseil communautaire au président de la communauté de communes dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT**

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire, à la Communauté de communes à Veyre Monton, sous la présidence du Président, Monsieur Antoine DESFORGES.

**Nombre de conseillers :**

<b>En exercice :</b>	<b>48</b>
<b>Présents :</b>	<b>45</b>
<b>Absents :</b>	<b>3</b>
- <b>Dont représentés :</b>	<b>3</b>
<b>Votants :</b>	<b>48</b>

Date de convocation : le 02 avril 2026

**Présents :**

BERTOLOTTO Marianne, BONNET Marc, BRERAT Christophe, BROSSARD Pierre, BROUSSE Michèle, BRUHAT Pascal, BRUN Éric, BRUNHES Julien, CALCHERA Éric, CASSES Philippe, CHARREIRE Cécile, CHELOUCHE Sébastien, COMBY Nicolas, DÉQUESNES Lucie, DESFORGES Antoine, DURAND Cécile, Marion RONFLET ( suppléante de FERNANDEZ Ludivine), FROMAGE Catherine, GALVAING Jean-Yves, GATIGNOL Alexis, GILBERTAS Cécile, GIRAUD-CHALARD Marylène, GUELON Dominique, HERITIER Alain, HEYRAUD Damien, LADEVIE Christian, , LUCAS Yannick, MAILLET Guillaume, NICOLAU Jacques, PAGÉS Alexandre, PEYRONNET Franck, POMMIER Marine, POULALIER Virginie, POURRAT Adrien, RABY Laurent, , ROUX Valérie, SERRE Franck, THEROND Éric, THIERRY Julien, TYSSANDIER Martine, VALLESPI Nadine, VASSON GONZALEZ Pierrette, VIALAT Gérard, VIALARD Valéry, VIGIER Delphine

**Absents :** Amélie LANFREY a donné pouvoir à Nadine VALLESPI, Vanessa PREVOT a donné pouvoir à Jacques NICOLAU, Julien RANC a donné pouvoir à Lucie DEQUESNES

**Secrétaire de séance :** Julien BRUNHES

L'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président et le bureau peuvent recevoir « délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant ».

À ce titre, et pour faciliter la gestion des affaires courantes, il est proposé que, par délégation du conseil communautaire, le Président peut être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

2°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

3°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

MOND'ARVERNE Communauté – Conseil communautaire du 09 AVRIL 2026  
Registre des délibérations – n° 26-035

Accusé de réception en préfecture  
063-200069177-20260410-DE-26-035-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2026  
Date de réception préfecture : 10/04/2026

4°) D'intenter au nom de la Communauté de communes les actions en justice ou de défendre la Communauté de communes dans les actions intentées contre elle, quel que soit le degré de juridiction et devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif, ainsi que devant toutes les commissions administratives. Cette délégation s'étend également au dépôt de plainte avec ou sans constitution de partie civile au nom de la Communauté de communes ;

5°) De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,

6°) De passer les conventions pour l'accueil des stagiaires avec les établissements professionnels ou d'enseignement et fixer les éventuelles indemnités versées aux stagiaires.

7°) De procéder au recrutement, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents titulaires ou non titulaires momentanément indisponibles et pour répondre à des besoins saisonniers ou d'accroissement temporaire d'activité

Il sera rendu compte à l'assemblée, au minimum à chaque trimestre, des attributions exercées par délégation.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil communautaire,

**- DÉCIDE-**

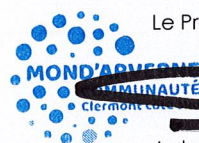
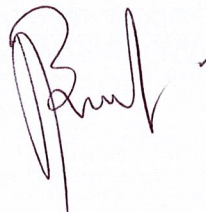
- D'approuver ces délégations exposées ci-dessus.**

Fait et délibéré en séance, les mêmes jour, mois, an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Veyre Monton  
Le 10 avril 2026

Le secrétaire de séance,

Julien BRUNHES



Le Président,

Antoine DESFORGES